

système capitaliste aux besoins des temps présents. Pour que ce système survive, il va falloir l'amender, et si l'on se refuse à l'amender, ce système capitaliste périra, et ensuite on se demandera pourquoi. On se réveillera dans un pays administré par des idéologies qu'on n'accepte pas mais qu'on devra nécessairement accepter parce qu'on n'aura pas été assez vigilant.

Je pense qu'il est le temps pour nous-mêmes, si nous sommes pressés d'agir d'une façon correcte, d'une façon différente, d'adopter des formules nouvelles. Pour notre part, madame le président, nous en avons suggéré souvent des méthodes de financement qui sortiraient des sentiers battus. On se refuse à vouloir les essayer, on s'embête à conserver de la vieilleries qui ne veut plus fonctionner, un système qui refuse de servir, et on s'endette et on trouve ça drôle. De 1967 à 1974, la dette du Canada a augmenté de 25 milliards, et on trouve cela comique! Et puis on taxe davantage, on impose davantage les particuliers, et on pense qu'ils vont nous donner leur bénédiction. Voyons donc! Ce n'est pas ainsi que nous aurons l'appui de la population pour le maintien d'un système qui mériterait d'être maintenu. Je veux bien être compris, mais à la condition que ce soit un système serviteur de la population, et non pas un système dans lequel la population est devenue l'esclave de ce système. C'est toute la différence!

Voilà quelques réflexions que je voulais faire à l'occasion de ce débat. Je me limite à ces observations, parce que je voudrais bien que, selon le désir du gouvernement, ce projet de loi traverse les étapes qu'il doit traverser dans le moment, et qu'on ajoute l'étape que j'ai suggérée afin qu'on ait une loi la plus claire possible, et qu'on n'ait pas de reproches à se faire par la suite.

● (1710)

[Traduction]

M. Caccia: Madame l'Orateur, je me demande si vous pourriez demander le consentement unanime de la Chambre pour me permettre de revenir à l'appel des motions afin de proposer la motion relative à la composition du comité permanent de la gestion et des services aux députés?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle d'accord pour que nous revenions à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

LA COMPOSITION DU COMITÉ PERMANENT

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame l'Orateur, la motion se lit ainsi:

Que les députés devant siéger au comité permanent de la gestion et des services aux députés soient les suivants: MM. Baker (Grenville-Carleton), Baldwin, Comtois, Goodale, Lambert (Edmonton-Ouest), Lefebvre, MacGuigan, MacLean, Matte, Kaplan, Reid et Symes.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Accepte-t-on la motion?

Taxe d'accise—Loi

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton) Que le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier, et de l'amendement de M. Stanfield (page 7416).

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, je répète que notre parti s'oppose catégoriquement au bill C-66. Nous croyons fermement que le gouvernement devrait le retirer. S'il ne veut pas le faire, nous voterons bien sûr pour le renvoi à six mois proposé dans l'amendement du chef de l'opposition (M. Stanfield). Si cet amendement est rejeté, nous voterons contre la motion de deuxième lecture du bill, lorsqu'elle sera mise aux voix.

J'aimerais rappeler aux honorables vis-à-vis un point qu'a fait valoir il y a quelques jours un député de ce côté-ci de la Chambre, soit que nous de ce côté-ci, représentons environ 55 p. 100 des électeurs du Canada. Je pense qu'en ce qui concerne la question à l'étude, nous représentons un pourcentage encore plus élevé des Canadiens.

M. Baldwin: Le pourcentage officiel est de 56.5 p. 100, Stanley.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon adjoint en matière de statistiques m'indique que le pourcentage exact calculé lors des élections du 8 juillet 1974 est de 56.5 p. 100. En ce qui concerne la question à l'étude aujourd'hui, je crois que ce pourcentage est bien plus élevé.

Je pense que nous nous intéressons tous, et peut-être que certains d'entre nous sympathisent avec lui à cet égard, aux poursuites que le ministre des Finances (M. Turner) a intentées contre la Société Radio-Canada à cause d'observations qui, selon le ministre, ont nui à sa réputation. Le ministre estime que le tort fait à sa réputation par certains propos tenus sur les ondes de Radio-Canada vaut \$100,000.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il se trouve qu'il a quelque 18 ou 20 ans, j'ai traîné une publication devant les tribunaux et, bien que j'aie gagné la cause, je n'ai obtenu que \$1. Je souhaite donc bonne chance au ministre des Finances.

M. Jamieson: Pouvez-vous être lésé gravement?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est exactement ce qu'a dit le juge: c'était de la diffamation, mais je n'en avais pas souffert.

Si le ministre des Finances veut découvrir si on a vraiment porté atteinte à sa réputation, il n'a qu'à voir ce que les Canadiens pensent de son bill C-66. Si l'autre tort vaut à ses yeux \$100,000, celui-ci vaut manifestement plusieurs